

Pôle déchets

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Thomas DELPOUX – Technicien service Déchets – 2CCAM

Marc DELEUZE – Responsable service Déchets

COURRIEL : dechet@2ccam.fr

TELEPHONE : 04.57.54.22.00

REF COURRIER : 2024 – 460

COPIE POUR INFORMATION : Johann RAVAILLIER – Maire de Magland

Cluses, le 15 juillet 2024

Courrier d'information à
l'ensemble des administrés de la
commune de Magland

Objet : Changement de mode de collecte des déchets ménagers – Commune de Magland

Madame, Monsieur;

La Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM), compétente en matière de gestion des déchets, engage des réformes du service de collecte des déchets ménagers. Un plan de développement de la collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) à l'échelle de l'ensemble des 10 communes de la 2CCAM a été proposé et validé.

En collaboration avec la commune de Magland, il a été décidé de décliner ce plan de développement sur votre territoire. Cela se traduit par la suppression de la collecte en Porte à Porte telle que vous la connaissez, au profit d'une collecte à 100% en apport volontaire. Vous trouverez joint à ce courrier les emplacements des PAV installés sur la commune. Le dispositif installé sur la commune de Magland devrait être opérationnel **à partir du mercredi 11 septembre 2024** et les Points d'Apport Volontaires utilisables pour cette date.

Cette collecte en PAV permet de rationaliser les circuits en termes de temps et de kilomètres parcourus.

De plus, elle a pour but de réduire la quantité de déchets destinés à l'incinération en encourageant les usagers aux gestes de tri. Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2023, le geste de tri est simplifié, permettant de trier tous les emballages dans le même bac et ainsi réduire la quantité d'ordures ménagères à traiter.


Au niveau de la 2CCAM, la simplification du geste de tri est accompagnée par la promotion du compostage collectif et individuel. Sur cette thématique, le service déchets de la 2CCAM accompagne les usagers, les copropriétés, les entreprises et administrations à la mise en place de sites de compostage individuels et collectifs afin d'aller plus loin dans la réduction des déchets à la source.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rediriger vers notre site internet <https://www.2ccam.fr/fr/gestion-des-dechets/>, ou bien à contacter le service déchets de la 2CCAM aux coordonnées ci-dessous.

Dans l'attente, le service déchets de la 2CCAM ainsi que la commune de Magland restent à votre disposition pour toute question en lien avec ce changement : 04.57.54.22.00 ou à l'adresse mail dechet@2ccam.fr.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos meilleures salutations.

POUR LES HABITANTS DE FLAINE, LES MODALITES DE COLLECTE RESTENT INCHANGEES. MERCI DE NE PAS TENIR COMPTE DE CE COURRIER.



Le Vice-Président délégué à
la gestion des déchets
Sandro PEPIN